



## Circuit Régional Amateur

### Dressage



Le circuit régional Centre-Val de Loire est un circuit de référence dans le domaine des sports équestres en région Centre. Il se dispute sur des épreuves amateurs en individuel et en équipe.

Simple, facile à médiatiser, il permet au Comité régional d'Équitation Centre Val de Loire (CRECVL) de mettre en avant et de dynamiser les meilleurs concours régionaux.

1. Le circuit régional Centre-Val de Loire se court sur des concours régionaux et comporte une étape finale organisée par le CRECVL.
2. Les épreuves du circuit régional se déroulent sur des concours répondant au cahier des charges technique défini par le CRECVL. Le présent règlement ne se substitue pas au règlement général FFE. Ce règlement est susceptible de modification par le CRECVL notamment en cas de modifications aux règlements FFE.
3. Le circuit régional se déroule sur les épreuves : Amateur 1, Amateur 2, et Amateur 3, sur les reprises Grand Prix.
4. Un cavalier ne peut concourir que pour un niveau d'épreuve. Si un cavalier concourt sur 3 étapes ou plus sur un niveau supérieur, il ne pourra pas concourir sur le niveau inférieur pour la finale et ne pourra pas être au classement de ce dernier (ex : si un cavalier souhaite concourir sur l'Amateur 3, il ne pourra pas faire plus de 2 étapes en Amateur 2)
5. Les étapes du circuit régional sont coefficient 2 comme le précise le règlement FFE en vigueur.
6. Pour les classements individuels finaux, les 4 meilleures performances par cavalier, par niveau d'épreuve et par étape seront prises en compte. Un cavalier devra obligatoirement participer à la finale pour prétendre au classement final.
7. En cas de doublages d'épreuves, chacune des épreuves compte alors comme épreuve distincte pour l'attribution des points. Toutefois un cavalier ayant plusieurs chevaux engagés dans l'épreuve ne marquera que les points pour le meilleur des deux classements.

8. Suivant l'article 4.1 du règlement des compétitions FFE, dispositions générales, conditions de participation : la domiciliation sportive du concurrent est définie par le club d'appartenance de la licence du concurrent au jour de la clôture des engagements, ou par adresse de son domicile personnel figurant sur sa licence, ainsi un cavalier licencié hors région mais ayant sa domiciliation en Région Centre et voulant participer au circuit régional peut concourir sur ce circuit en s'inscrivant par courrier auprès du Comité Régional d'Équitation Centre Val de Loire.
  
9. L'engagement d'un cavalier individuel implique l'acceptation du présent règlement.

Le Comité Régional d'Équitation Centre-Val de Loire se garde le droit de modifier le présent règlement par un additif publié sur le site internet [www.chevalocentre.fr](http://www.chevalocentre.fr)

## **CLASSEMENT DU CIRCUIT REGIONAL EN INDIVIDUEL**

Pour établir le classement individuel, la moyenne de chaque cavalier sera comptabilisée à la suite de chaque étape.

Les quatre meilleures moyennes seront comptabilisées + la moyenne obtenue lors de la finale.

**IMPORTANT !** La participation à la finale est obligatoire. La moyenne du couple sur la finale sera coefficient 2.

## **CIRCUIT REGIONAL PAR EQUIPE**

Les épreuves du circuit régional se déroulent sur les catégories suivantes :

- Amateur 3 Grand Prix
- Amateur 2 Grand Prix
- Amateur 1 Grand Prix

### **Constitution d'une équipe**

Une équipe est formée obligatoirement de deux cavaliers, sur autant de chevaux que souhaité, concourant dans deux niveaux d'épreuve différents (*exemple : AMA 3 et AMA 1 ou AMA 2*).

Dans le cas où un cavalier de para-dressage fait partie d'une équipe, le binôme peut concourir sur le même niveau d'épreuve (*exemple : Amateur 3 et Amateur 3 Grade III*)

Le formulaire d'inscription d'une équipe concourant pour le Circuit Régional doit être envoyé, au plus tard sept jours avant la clôture des engagements de la première étape du binôme pour étude et validation par le Comité Régional d'Équitation.

## **CLASSEMENT DU CIRCUIT REGIONAL PAR EQUIPE**

Les points d'une équipe se calculent en comptabilisant les moyennes individuelles de chaque cavalier. Les deux cavaliers doivent obligatoirement participer ensemble à l'étape pour que leurs moyennes soient comptabilisées pour le classement par équipe. Si un cavalier d'une équipe se retrouve seul participant à une étape, alors ses moyennes seront comptabilisées uniquement pour l'individuel.

- Pour prétendre figurer au classement final, l'équipe devra avoir participé à au moins trois étapes du circuit.
- Pour le classement final par équipe, les trois meilleures performances seront prises en compte.
- Le Comité Régional d'Equitation Centre-Val de Loire se garde le droit de modifier le présent règlement par un additif publié sur le site internet [www.chevalocentre.fr](http://www.chevalocentre.fr)